L'écho de Perrouse

Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple

n°14

Décembre 2014

L'édito du Maire

L'engagement pris de moduler les impositions afin que nos concitoyens ne soient pas pénalisés en raison de la prise de compétence scolaire par la CCPR semble en effet avoir été tenu.

Le montant des taxes foncières et taxes d'habitation sont à peu de chose près équivalentes à l'année passée. Le foncier non bâti est très avantagé.

Les conditions de la loi de finances de 2015 étant à ce jour mal connues, nous ne pouvons promettre que ce cap sera maintenu.

Le Maire
Roland GASTINE

Comparatif taxes 2013/2014

La comparaison ci-dessous a été réalisée pour une valeur locative de 1 000 € pour 2013 et de 1 012 € pour 2014, selon la revalorisation des bases par l'État.

	2013	2014
Taxe d'habitation		
Commune	50 €	41 €
Syndicat	15 €	0 €
CCPR	94 €	118 €
Total	**159 €**	**159 €**
Taxe foncière		
Commune	93 €	77 €
Syndicat	27 €	0 €
CCPR	20 €	67 €
Total	**140 €**	**144 €**
Non bâti		
Commune	381 €	308 €
Syndicat	110 €	0 €
CCPR	74 €	94 €
Total	**565 €**	**402 €**

Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

Recensement

Un recensement de la population aura lieu sur la commune de Perrouse du 15 janvier au 14 février 2015. Un agent recenseur passera dans chaque foyer pour laisser un questionnaire ou expliquer la procédure de réponse par Internet.

Les renseignements fournis sont confidentiels.

L'agent recenseur est M. Benjamin VALORY (photo)

Nous demandons à la population de lui réserver le meilleur accueil.

Benjamin VALORY

Il sera l'agent recenseur pour Perrouse et passera dans chaque foyer.

Une séance de **vaccination gratuite** pour le DT Polio sera organisée en mairie en mai ou juin prochain. Les personnes intéressées peuvent se préinscrire en mairie. La date précise sera communiquée par le service Action Sanitaire du Conseil Général.

Repas des anciens

La commune invite les habitants de plus de 60 ans à un repas convivial animé en musique par Gaston, le **dimanche 11 janvier** 2015 à partir de midi.

Les élus du conseil municipal auront le plaisir de partager cette journée avec les participants.

Un bulletin d'inscription sera distribué séparément dans les boîtes aux lettres des personnes concernées.

La mairie sera fermée pendant les congés de Noël à partir **du samedi 20 décembre** après la permanence. Réouverture le **lundi 5 janvier** à 17h.

Une permanence sera assurée le 31 décembre de 17h à 18h à la mairie, exclusivement pour inscription sur les listes électorales.

Collectes

La quête du **Souvenir français** effectuée par Mme Barbier lors de la cérémonie du 11 novembre dernier a rapporté la somme de 76,45 €. Merci à tous les donateurs.

La **vente de brioches** au profit de l'ADAPEI a permis de récolter la somme de 301,77 €. Cette année, certains foyers à Perrouse n'ont malheureusement pu être visités à cause d'une rupture de stock des brioches.

Ballon voyageur

Une carte a été retrouvée dans la forêt au-dessus de Perrouse, avec un message et une adresse. La carte était trouée et vraisemblablement attachée à un ballon lâché depuis la ville de Dingden en Allemagne.

S'il s'agit bien d'un ballon, il aura voyagé depuis le nord de l'Allemagne, près de la frontière avec les Pays-Bas, soit un périple de plus de 600 km avant d'atterrir sur notre commune !

La Mairie a transmis un courrier de réponse.

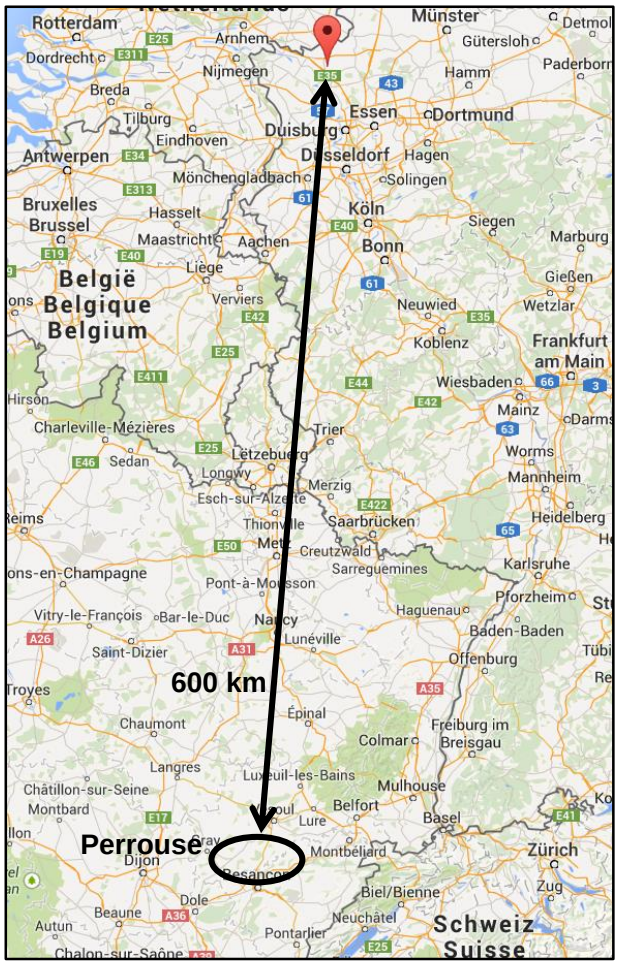

CCAS – Super Loto

La manifestation du 7 décembre dernier s'est déroulée dans un très bon climat. Sa réussite fût totale malgré quelques questionnements en amont : en effet, le CCAS avait retenu dès le mois d'avril la date du 7 décembre mais en septembre dernier, l'École Ouverte a choisi d'organiser son Loto le 30 novembre, soit la semaine d'avant. C'est pour cette raison que vous avez vu fleurir les affiches sur Perrouse et environs ! Pour la prochaine édition, une meilleure concertation devrait permettre d'éviter la concurrence en choisissant des dates plus éloignées.

Le loto a néanmoins permis de dégager une somme substantielle qui sera réutilisée comme prévu, ponctuellement, à destination des personnes en difficulté lorsque nous en aurons connaissance, en faveur des jeunes et des anciens, de la manière la plus équitable possible.

Un grand merci à ceux qui ont participé, chacun à sa manière, en donnant de son temps, en faisant un don parce que retenus ailleurs, en s'armant de patience devant sa table de jeux, et à Martine l'animatrice pour son savoir faire et sa disponibilité.

Ce succès nous encourage à vous donner un nouveau rendez-vous en 2015.

En attendant, nous préparons déjà le vide grenier du **19 avril 2015**. Retenez cette date sur vos nouveaux agendas !

L'équipe du CCAS

Élargissement de la RN57

La route nationale RN57 qui passe entre Perrouse et Villers-le-Temple sera passée en 2x2 voies en 2015, entre la fin du contournement de Voray sur l'Ognon et l'entrée de Rioz.

La voie communale n°1 entre Perrouse et Villers-le-Temple passera sous la RN57. Un ouvrage d'art souterrain va donc être réalisé début 2015 et une chaussée provisoire de déviation sera réalisée du coté de Perrouse pour dévier le trafic de la nationale pendant les travaux. Les arbres ont déjà été coupés et le tracé de la déviation marqué. Les travaux sur le souterrain devraient se dérouler durant le premier semestre 2015. Soyez vigilant pendant les travaux en passant en haut de la VC1 aux abords de la RN57.

A terme, la VC1 sera décalée d'une vingtaine de mètres vers la forêt afin de créer une pente d'accès au souterrain. L'élargissement de la RN57 se fera ensuite du côté de Perrouse entre Voray et They.

Pompiers volontaires

Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est la clé de voûte de l'organisation des secours en Haute-Saône.

Les jeunes à partir de 16 ans et les adultes jusqu'à 55 ans peuvent s'engager comme sapeurs-pompiers volontaires. Des sections de jeunes sapeurs-pompiers accueillent les garçons et filles à partir de 14 ans (avec consentement des parents).

Actuellement 1880 pompiers volontaires sont actifs en Haute-Saône. Ils bénéficient d'une formation, d'une protection sociale et reçoivent des indemnités exonérées d'impôts et d'un droits à la retraite.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur www.sdis70.fr ou au 03 84 **XX XX XX**.

Haies mitoyennes

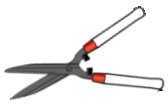

Des doléances concernant les plantations en limite de propriété privée ou en bordure du domaine public sont régulièrement reçues en mairie.

L'article 671 du Code civil prévoit les distances légales suivantes :

- Pour les plantes dépassant 2 m de hauteur, la distance minimale à la limite est de 2 m.
- Pour les plantes plus petites, la distance est de 50 cm.

Dès que la plantation dépasse 2 mètres de hauteur, il convient de l'étêter régulièrement. L'article 673 du Code civil impose également au propriétaire de couper les branches et les racines lorsqu'elles dépassent sur le terrain voisin.

Travaux

Salle des fêtes

La mise aux normes de l'accessibilité de la salle des fêtes pour les personnes handicapés a un coût estimé de 17 878 € TTC. Une subvention de 1 490 € devrait être attribuée par le Conseil général. Une demande de subvention au titre de la dotation de l'équipement des territoires ruraux (DETR) a été sollicitée en préfecture.

Cimetière

Le total des dépenses s'élève à 104 716 € TTC avec une répartition entre Cromary et Perrouse :

- Cromary : 57 416 €
- Perrouse : 47 300 €

Les subventions reçues ont été les suivantes:

- 4 585,74 € du Sénat
- 14 518,40 € de la DETR
- 5 624 € du Conseil général

Soit un total 24 728,14 € réparti en 13 558,44 € pour Cromary et 11 169,70 € pour Perrouse.

Chemin des près

La réhabilitation du chemin des près a coûté la somme de 10 686€ TTC. Le chemin n'avait pas été entretenu depuis plus de quinze ans.

Trottoirs, rue de la mairie

Des trottoirs d'une largeur de 1,40 m seront réalisés rue de la mairie du côté pair entre la croix mission et l'arrêt de bus au centre du village.

Trois écluses rétrécissant la chaussée seront réalisées à l'entrée et la sortie de cette zone et à l'endroit de la rupture de pente au milieu ; la zone entière étant accompagnée d'une limitation de vitesse de 30 km/h. Lorsque les plans seront réalisés, il pourront être consultés en Mairie.

Cela continue les travaux d'amélioration du confort et de la sécurité engagés depuis quelques années par le conseil municipal.

AS Perrouse

Le repas du foot qui a eu lieu le 23 novembre dernier a réuni un public nombreux dans la convivialité. L'AS Perrouse remercie les participants.

Un bal aura lieu le **28 février prochain** à la salle des fêtes de Perrouse, animé par Léna, sur réservation uniquement.

Un nouveau local à destination de l'École de foot est actuellement en construction en bordure du terrain. Il est financé par l'AS Perrouse avec le soutien de la Fédération Française de Foot.

Les filets pare-ballon seront également remplacés.

Le nouveau site Internet de Perrouse est disponible sur ***www.perrouse.org***

Site Internet

Le site internet de la commune est né en septembre dernier ; il est accessible sur **www.perrouse.org**.

Il est conçu pour s'intégrer dans le dispositif de communication de la commune qui comprend :

- **Le journal municipal**, « L'Écho de Perrouse », distribué à tous les habitants deux fois par an;
- **Le site internet**, destiné aux habitants actuels et passés comme futurs;
- **La page Facebook** pour les actualités à plus courte échéance, destinée aux plus connectés.
- Les avis d'information distribués à l'occasion dans les boîtes aux lettres.

Le site comporte les rubriques suivantes :

- **Le village** : situe les deux villages au sein du territoire, fournit quelques éléments historiques, décrit le patrimoine local et propose une galerie de photos.
- **La mairie** : rassemble les informations sur les élus, les commissions, l'ordre du jour des conseils municipaux et le fonctionnement des lagunes.
- **La vie locale** : revient sur l'actualité de la commune, les associations et renseigne sur le fonctionnement de la salle des fêtes et du pôle scolaire.

Le site est alimenté par quelques élus mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Les personnes intéressées pour contribuer au contenu peuvent se manifester auprès de **francois@blateyron.org**.

Nous recherchons des documents sur le passé de la commune : photos, articles de presse, archives communales, comptes rendus d'événements, etc.

Si vous possédez de tels documents, nous proposons de venir les scanner directement chez vous, de sorte que vous n'aurez pas à vous en séparer.

Les documents récupérés seront classés et archivés et certains seront partagés dans le bulletin communal ou sur le site Internet.

Nous remercions toutes les personnes qui décorent leur habitation en donnant une image chaleureuse de la commune.